

N/REF : 22/05/2025 15H59 C:000053 I:02403
V/REF : AC/C20071
V/Email reçu le Jeudi 22/05/2025 a 15H59

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. JDC

IMMEUBLE : JRD DE CAMILLE -JDC
46, AVENUE ROGER DODIN
LES JARDINS DE CAMILLE
35136 ST JACQUES DE LA LANDE

Rennes, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 46A DODIN - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 111650, PORTE N°A307, 3° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : FUIITE SUR SECHE SERVIETTE
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
BADGE D'ENTRÉE IMMEUBLE NON FONCTIONNEL
INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 26/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE SECHE SERVIETTE
CONSTAT : FUIITE SUR RACCORD
COUPURE D'EAU
REPRISE JOINT DE FILASSE SUR RACCORD RADIATEUR
REMISE EN EAU
PURGE DU RADIATEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 26/05/25 a 16H05 Mme A. CATALDI
MG LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 a 10H37 Mme A. CATALDI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig. le 23/05	1	20,00	20,00
1,00	PBL152-Dép.s/rad.pr rempl.presse étoupe	2	50,00	50,00
TOTAL H.T.				70,00
T.V.A. a 10,00%				7,00
TOTAL T.T.C.En EURO				77,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.